Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 32 (1952)
Heft: 3

Anhang: Supplément à la "Revue économique franco-suisse", n° de mars 1952
Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'arrêt des importations françaises

Dans un supplément au dernier numéro de notre « Revue économique franco-suisse », nous avons fait le point, au 25 février, de la situation des importations françaises à la suite des mesures du 4 et du 19 du même mois, qui ont suspendu la libération des échanges. Nous attendions alors, d'un jour à l'autre, les avis aux importateurs qui devaient fixer les modalités d'application de ce recontingentement.

Or, trois semaines se sont écoulées depuis lors et, comme nos lecteurs le savent, non seulement ces avis n'ont toujours pas été publiés, mais la situation de l'ensemble des importations françaises s'est considérablement aggravée. Ce n'est plus de suspension de libération dont il s'agit, mais d'un arrêt pratiquement complet des entrées de marchandises étrangères en France.

Voici comment la situation se présente au 15 mars :

1° Dans le secteur des **produits anciennement libérés,** aucune demande de licence ne peut être présentée actuellement à l'Office des changes, à l'exception des D. A. I. qui sont délivrées de façon très libérale pour les journaux et les livres.

Quant au régime transitoire institué par les avis 527 et 531 de l'Office des changes, il ne donne qu'une garantie illusoire aux importateurs : les licences déposées conformément à ces avis, avant le 24 février ou le 6 mars, sont examinées avec une sévérité extrême, et l'on a peine à s'expliquer certains refus, ceux-ci n'étant jamais motivés.

Le nouveau régime d'importation de ces marchandises recontingentées sera connu d'ici à la fin du mois de mars. C'est du moins ce qui semble ressortir des récentes discussions qui se sont déroulées au sein de l'O. E. C. E. Les caractéristiques de ces prochaines mesures seraient vraisemblablement les suivantes :

— des contingents globaux, en provenance de tous les pays de l'O. E. C. E. seraient fixés pour la période allant du 1er avril au 30 juin 1952, et porteraient sur une soixantaine de catégories de produits ;

— une sous-répartition géographique aurait lieu, qui se fonderait sur une période de référence, le 1er semestre 1951, réduite d'un pourcentage important.

2° Dans le secteur des **produits anciennement contingentés,** aucune licence contractuelle, même visée favorablement par les Ministères techniques en vertu de l'accord commercial franco-suisse du 8 décembre 1951, n'a été délivrée depuis le 15 février, à l'exception des licences sur autorisations préalables et sur comptes E. F. AC. Cette attitude de l'administration française, qui s'explique par une pénurie extrême et momentanée de devises, constituerait une violation inadmissible des engagements contractuels, si elle devait conduire à une amputation des montants dejà mis en répartition pour le premier semestre d'application de l'accord. Tout au plus les milieux industriels et commerciaux que nous représentons pourraient-ils accepter, dans un but d'économie, un étalement de ces montants sur une période un peu plus longue que celle pour laquelle ils ont été prévus.

Ce problème du régime futur des contingents contractuels doit faire l'objet de pourparlers de la Commission mixte franco-suisse, qui se réunira dans le courant du mois d'avril.

3° Ainsi, une seule possibilité subsiste pour les importateurs : **utiliser leurs comptes E. F. AC.,** s'ils en possèdent, ce qui peut leur permettre de faire entrer en France, aussi bien des produits anciennement libérés que des marchandises qui ont toujours été contingentées.

4° Signalons enfin qu'une note n° 342 de l'Office des changes, adressée le 1er mars aux intermédiaires agréés, a confirmé ce que nous avions déjà annoncé dans notre numéro de février, à savoir que *le régime des certificats d'importation* est toujours applicable *pour les marchandises libérées à concurrence de contingents.* C'est en particulier, en ce qui concerne la Suisse, le cas des poissons d'eau douce et surtout des **pièces de rechange.** Ces dernières peuvent donc toujours être importées de Suisse, sur certificat d'importation, dans le cadre de la procédure définie par l'avis aux importateurs paru au Journal officiel du 21 décembre 1951.

Nous ne saurions en aucun cas approuver les mesures qui ont été prises depuis un mois et demi par les autorités françaises et qui portent une grave atteinte aux importations suisses en France. Si elles se prolongent, ces mesures ne manqueront pas d'avoir des répercussions sur leur corollaire, les exportations françaises en Suisse. Nous devons cependant bien reconnaître que la France s'est trouvée brusquement devant la nécessité impérieuse d'économiser ses devises et nous nous félicitons des signes de détente qui sont d'ores et déjà perceptibles. Ils tiennent à la fois au vote de confiance obtenu par le nouveau gouvernement et aux premières mesures annoncées dans le domaine économique : la bourse fait montre d'optimisme et nous nous réjouissons du retour d'un climat de confiance indispensable à la restauration d'un commerce extérieur sain et prospère.

Paris, le 15 mars 1952.

Chambre de commerce suisse en France

Nouvelles de notre section de Lyon

Déjeûners mensuels

Nous rappelons que notre section de Lyon organise le premier mardi de chaque mois un déjeûner qui permet à nos membres de cette circonscription de se retrouver régulièrement et de resserrer utilement les liens qui les unissent.

Le prochain de ces déjeûners aura lieu le mardi 1er avril, à 12 h. 30, au restaurant « Le Molière », 2, rue Molière à Lyon. Prière de s'inscrire dès maintenant au secrétariat de notre section.

Changement d'adresse

Nous attirons l'attention de nos membres sur le fait que la nouvelle adresse du secrétariat de notre section de Lyon sera, dès le 24 mars :

2, rue de la République, Lyon. Tél. Burdeau 27-32.

Les exposants suisses à la Foire de Lyon 1952

Bois et dérivés

Holit S. A., Tavannes (Berne).

Articles de bureau

* Caran d'Ache (Fabrique suisse de crayons). S. A., Genève.
* Siegrist et Cie (Fabrique de mesures). S. A., instruments de dessin de précision, Stein-sur-Rhin.

Métallurgie

* André et Cie S. A., outillage de précision, Lausanne.
K. F. A., Fabrique de roulements à billes S. A., Arbon.
Scherler (Hans), pointes de tour, d'outils et d'appareils, Zurich.
Swisstool S. A., machines-outils, Zurich.
Zinguerie de Zoug S. A., machines à laver le linge, Zoug.

Mécanique

* Aebi et Cie, machines agricoles, Berthoud (Berne).
* Ateliers de constructions de Rüti S. A., Rüti (Zurich).
Birchmeier et Cie, articles métalliques et pulvérisateurs, Künten (Argovie).
Ciné en gros, Zurich.
* Egli (H. W.) S. A., machines à calculer et mécaniques de précision, Zurich.
* Elna-Tavaro S. A., machines à coudre, Genève.
* Fischer-Süffert S. A., machines à bois, Bâle.
* Gegauf (Fritz) S. A., machines à coudre « Bernina », Stekborn.
* Grob et Cie S. A., accessoires de tissage, Horgen (Zurich).
* Hermès (Paillard) S. A., machines à écrire, Yverdon.
* Kern et Cie S. A., instruments de précision, Aarau.
Muller (Jacob), métiers à tisser les rubans, Frick (Argovie).
* Plumettaz et Cie, mototreuils, tracteurs, Vevey.
* Schaerer (Ateliers de construction), machines textiles, Erlenbach (Zurich).
Suffert-Burner (F.) S. A., machines à travailler le bois, Bâle.
Universal S. A., motocyclettes, Oberrieden, Zurich.
* Zellweger S. A., fabrique d'appareils et de machines, Uster (Zurich).

Electricité

* Ateliers de Sécheron (S. A. des), Genève.
* Paillard S. A., appareils de radio, cinéma, gramophones, Sainte-Croix (Vaud).
* Rêve (le) S. A, manufacture de fourneaux, Genève.
* Therma S. A., appareils de chauffage électriques, Schwanden (Glaris).

Horlogerie

Eldor (montres) S. A., Fabrique d'horlogerie, Genève.
Kocher et Cie S. A., montres Eska, Granges (Soleure).
Marvin (compagnie des montres) S. A., La Chaux-de-Fonds (Neuchâtel).
* Sultana (compagnie des montres) S. A., La Chaux-de-Fonds (Neuchâtel).
* Union horlogère S. A., montres Alpina, Bienne.
* Vulcain, Fabrique d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds (Neuchâtel).

Textiles

Bischoff textiles, Saint-Gall.
* His et Cie S. A., tricotage mécanique. Murgenthal (Argovie).

Articles manufacturés

Gamma S. à r. l., aiguilles de gramophones, Bienne.
* Thorens (Hermann) S. A., machines parlantes et pièces à musique, Saint-Gall.

Divers

* Comptoir suisse, Lausanne.
* Foire suisse d'échantillons, Bâle.
* Office central suisse du tourisme, Zurich.
* Office suisse d'expansion commerciale, Zurich et Lausanne.

*) Membres de la Chambre de commerce suisse en France.

Les exposants français à la Foire de Lyon 1952 membres de notre section de Lyon

Mécanique

A. C. M. I., constructions mécaniques, Lyon.
Automoto, Saint-Etienne.
Berliet Automobiles, Lyon.
Bruegger, (ateliers), Lyon-Villeurbanne.
Maladière a l'Horme (ateliers de construction de la), L'Horme (Loire).
Signode, Negri P., Lyon.

Electricité

Bonnet, machines et frigorifique, Villefranche-sur-Saône.
Cables de Lyon (Les), Lyon.
Friedrichs (Georges), Annecy (Haute-Savoie).
Mors (Sté), Lyon.
Muffat (Clément) S. A., Villeurbanne.
Visseaux (J.) S. A., Lyon.

Horlogerie

Plassard (Albert et Fils), Lyon.
Tena (A.) et Butty (G.), Montségur-sur-Lauzon (Drôme).

Matières artificielles

Rizzo et Cie, Plexiglas, Lyon.

Cuirs

Lacourbat, Claret et Confavreux, Villeurbanne.

Textiles

Cimail, Bonneterie fine du Rhône, Lyon.
Montuclard, corderie centrale de Lyon, Bron (Rhône).
Morreton (D.), Chazelles-sur-Lyon (Loire).

Instruments de musique

Afrador (Sté), Lyon.

Chambre de Commerce Suisse en France, Paris, Éditeur
Ce supplément a été tiré à 7.400 exemplaires par l'Imprimerie Alençonnaise, Maison Poulet-Malassis, Alençon (Orne - France)
Le Gérant : Bernard GRISARD. *Dépôt légal - 1952. 1er trim. - n° d'ordre : 2.396*